

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 OCTOBRE

L'AFFAIRE DU PANAMA

A propos de la campagne du *Petit Journal*
sur l'affaire du Panama, M. Louis Narquet écrit
dans le *Patriote de l'Ouest* :

« On s'agite beaucoup, depuis quelque
temps, autour de la question du Panama. Le
Petit Journal se donne énormément de mal
pour organiser, auprès des Chambres, une pé-
tition de porteurs de titres, demandant de
« vouloir bien insister auprès du gouverne-
ment pour que, s'inspirant des précédents
et agissant comme il l'a fait dans des cir-
constances récentes, il intervienne officieuse-
ment auprès des institutions de crédit qui,
fortes de ses encouragements et de celui des
Chambres, auront à cœur de trouver une
combinaison propre à assurer l'achèvement
du canal déclaré possible par les ingénieurs
du gouvernement envoyés dans l'isthme. »
Mais, un autre journal, la *France*, s'inspirant,
à notre sens, d'idées beaucoup plus pratiques,
demande tout bonnement qu'on accélère l'in-
struction déjà commencée. Un des correspon-
dants de ce dernier journal lui a même écrit
une lettre très significative, de laquelle nous
détachons le passage caractéristique suivant :

« La justice suit son cours. C'est de ce côté
que les nombreuses victimes espèrent une
amélioration à leur sort. Pourquoi alors
l'entraver ? Pourquoi, par une espèce de
plébiscite dont le résultat est d'ailleurs
douteux, retarder la solution très pro-
chaine ?
« Le *Petit Journal* agit certainement dans
un but louable. Mais n'est-il pas à craindre
que cette manifestation n'ait pas l'importance
que croit votre confrère. »

« Pour bien se rendre compte de la diffé-
rence des deux opinions, il ne faut pas oublier
que les poursuites commencées sont absolu-
ment indispensables. Des accusations graves
ont été portées contre la *Compagnie du canal
interocéanique*. Elles ont pour résultat de
provoquer la saisie des livres des entrepre-
neurs, et il est évident que c'est par la com-
paraison de ces livres avec ceux de la *Compa-
gnie* qu'on arrivera à faire un peu de lumière.
De toutes façons, cette enquête comparative
permettra d'apprécier, en raison des fautes
commises et des efforts mal dépensés, jusqu'à
quel point l'affaire est possible.

« Le *Petit Journal* nous semble montrer,
en ceci, un zèle intempestif. Déjà, lors de la
dernière émission, on a voulu induire, de
l'appui moral prêté par le gouvernement, et de
l'autorisation donnée par les Chambres, que
l'Etat était pour ainsi dire engagé dans l'affaire.
C'est un danger devant lequel les Chambres
reculeront certainement. N'est-il pas évident,
dès lors, que la pétition du *Petit Journal* res-
semble fort à un coup d'épée dans l'eau ? Dix-
sept mois nous séparent encore de l'époque à
laquelle (28 février 1893) les travaux et les
constructions doivent devenir la propriété de
la République de Colombie. D'ici là, on a lar-
gement le temps d'établir les responsabilités, de

faire une enquête sur la situation, de former
une société nouvelle si l'entreprise est décidé-
ment possible, et l'Etat colombien ne refusera
pas de traiter à nouveau si cette société est sé-
rieusement constituée.

« Nous avons voulu montrer aux porteurs
de titres où est, à notre sens, leur véritable in-
térêt. Le bon sens et la raison sont, certaine-
ment, du côté de la *France* et non pas du côté
du *Petit Journal*, sans compter que la cam-
pagne de ce dernier ouvre la porte à des coups
de bourse qui ont peut-être, déjà, rempli les
poches de gens qui n'ont rien de commun avec
les petits capitalistes qui ont eu vraiment con-
fiance dans l'affaire. — LOUIS NARQUET. »

L'AGRESSION DE ROME

Rome a été vendredi, après-midi, le théâtre
de scènes déplorables. Vers midi, un groupe
de pèlerins visitait le Panthéon ; l'un d'eux
s'étant approché du registre placé près de la
tombe de Victor-Emmanuel, crut devoir y
inscrire ces mots : Vive le Pape-Roi ! Les assis-
tants et les vétérans de la garde s'en aperçurent
et l'on va jusqu'à dire que certain italienissime
aurait immédiatement écrit ce mot : *Mor* qu'on
aurait imputé ensuite au pèlerin français.
Bien entendu, le pèlerin fut entouré d'une
foule hostile qui l'accabla d'injures et de coups.
Une troupe d'agents de police et de gendarmes
parvint à s'emparer de lui et à le faire monter
dans un fiacre pour le soustraire à la fureur
de la foule ; mais celle-ci ne se tint pas pour
battue et se mit à poursuivre le fiacre ; le co-
cher lui-même fut roué de coups de canne et
c'est à grand-peine que le pèlerin arrêté put
être conduit à la questure. Sans la prompte
intervention de la police, il courait risque
d'être écharpé par la foule.

La nouvelle de cet incident se répandit aus-
sitôt parmi la population. Des manifestations
hostiles aux pèlerins se produisirent immé-
diatement. Une foule nombreuse, où l'on re-
marquait surtout les blouses bleues à la solde
du gouvernement italien, se porta devant les
hôtels où résident la plus grande partie des
pèlerins, notamment à l'hôtel de la Minerva.
Les manifestants se mirent à pousser des sif-
flets et des hurlements mêlés d'injures à l'a-
dresse des pèlerins. Les propriétaires de l'hôtel
furent contraints d'arborer aux fenêtres le
drapeau italien.

Sur ces entrefaites arrivait un nouveau train
de pèlerins ; à mesure que passaient les voi-
tures, la foule accablait d'imprécations et
d'injures les nouveaux venus qui, à peine dé-
barqués et ne sachant de quoi il s'agissait,
paraissaient gravement émus par la brutalité
des menaces.

A la dernière heure d'autres manifestations
hostiles se sont produites.

La foule, ayant vu passer sur la place Co-
lonna des omnibus de l'hôtel de Milan remplis
de pèlerins français, s'est mise à injurier ceux-
ci et même à les frapper.

Une manifestation s'est également produite
à l'hôtel de Rome, où on a dû arborer le dra-
peau italien.

La plupart des hôtels où logent les péle-
rins ont dû être placés sous la garde des
agents.

Les pèlerins arrêtés sont au nombre de trois :
MM. Michel Dreuze, dix-huit ans, séminariste
à Séz; Maurice Grégoire, avocat à Mandemer ;
Eugène Choucar, d'Autun, département de la
Saône, correspondant du *Nouveliste du Mor-
van*.

Samedi matin, à eu lieu, à 4 heures, par
prudence, le départ des pèlerins de Nantes et
des diocèses voisins, arrivés le 28 septembre et
qui devaient partir le soir.

Le *Popolo romano* dit que M. l'abbé Boulay,
directeur de cette caravane, en abordant M.
Lucca, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, pré-
sent à la gare, a remercié le gouvernement des
attentions qu'il a eues pour les pèlerins.

Il a déploré, au nom de la caravane, l'inci-
dent du Panthéon.

La *Voce della verita* dit que l'incident qui
s'est passé vendredi au Panthéon est déplorable.

L'*Osservatore romano*, paru hier matin au
lieu d'avant-hier soir, dit que les trois pèlerins
ont agi avec une légèreté déplorable.

La cérémonie de clôture du pèlerinage, qui
devait être célébrée à l'église Saint-Ignace, n'a
pu avoir lieu à cause de l'effervescence popu-
laire, qui n'était pas encore calmée. L'église
Saint-Ignace est restée fermée.

Arrivés devant la maison du maire, les ma-
nifestants lui ont envoyé une députation pour
le prier de télégraphier au roi que le peuple de
Rome protestait patriotiquement et unanimement
contre l'offense faite à la mémoire du
grand roi, père de la patrie.

Samedi soir, sur les places Colonna, Scossa-
cavalli et autres, les musiques ont joué l'hymne
royal, ainsi que l'hymne de Garibaldi. La foule
a beaucoup applaudi.

On dit au Vatican que le Pape avait été très
ennuyé de l'incident qui s'est produit au Pan-
théon, d'autant plus que jusqu'à présent tout
ce qui avait trait au pèlerinage avait très bien
marché.

JOURNÉE DE SAMEDI

Les témoins de la scène de samedi du Pan-
théon ont été entendus hier matin par le juge
d'instruction.

D'après le compte rendu de leur interroga-
toire publié le soir par le *Diritto*, les faits im-
putés aux trois pèlerins français arrêtés n'ont
pas pu être prouvés positivement.

Les circonstances aggravantes relevées par
la plupart des journaux, elles que le fait qu'un
des pèlerins aurait craché devant la tombe de
Victor-Emmanuel, ont été reconnues fausses.
Suivant le *Diritto*, la mention : « Vive le Pape-
Roi ! » n'aurait pas été inscrite sur le regis-
tre.

Il est probable que les pèlerins arrêtés ne
seront pas traduits devant les tribunaux. On
assure qu'ils vont être incessamment recon-
duits à la frontière.

Samedi, une nouvelle manifestation hostile
aux Français s'est produite au Panthéon, et le
soir, Menotti Garibaldi, le fils de l'ex-chef des
chemises rouges, a prononcé devant le monu-
ment un violent discours contre les « étrangers

français » dont voici les plus significatifs pas-
sages :

« En réponse à une lâche insulte, Rome a
fait un second plébiscite sur le tombeau du
grand roi père de notre pays. Rome vient de
faire un nouveau serment, qui fortifie davan-
tage l'acte de l'occupation et prouve au monde
entier qu'elle saura périr avant que de per-
mettre à qui que ce soit de toucher à l'Unité
de la patrie.

« J'applaudis Rome et sa généreuse popu-
lation, qui a su comment refouler l'insulte
dans la gorge de l'étranger. Nous voulons être
amis avec tous les peuples, mais nous ne tolé-
rons pas les insultes des étrangers dans notre
foyer. »

Ces paroles ont été dites par Menotti Gari-
baldi, sur les marches du tombeau de Victor-
Emmanuel et en présence de bandes de brail-
lards qui emplissaient absolument l'église.
Quant aux pèlerins qui sont encore à Rome et
qui y resteront jusqu'au 10 de ce mois, ils ont
dû, par une mesure de précaution bien jus-
tifiée, ne point mettre les pieds dans les rues.

Les dépêches expédiées samedi soir sont una-
nimes à constater que les agresseurs sont des
Italiens de la dernière catégorie, de véritables
agents provocateurs.

L'un des télégrammes est ainsi libellé :

« L'opinion publique romaine n'est pas du
tout du côté des agitateurs, dont le but est de
produire une manifestation hostile à la France ;
elle condamne, au contraire, les cris hostiles
et offensants pour la France qui ont été pou-
sés le soir. »

Voilà qui est net et qui caractérise l'attentat.

Le *Moniteur de Rome* dont le numéro nous
parvient publie ces renseignements :

« Un supplément du *Rugantino* dément que
le pèlerin arrêté ait écrit sur le registre du
Panthéon : *A bas Victor-Emmanuel ! Mort au
roi Humbert !* Le registre ne porterait d'autres
inscriptions que le mot de *Vive le Pape* plu-
sieurs fois répété et une inscription commen-
çant par les lettres *mor*.

« Si le *Rugantino* dit vrai, l'acte commis
n'aurait ni les proportions, ni le caractère
qu'on a voulu lui donner et les manifestations
hostiles dont tout les pèlerins ont été l'objet
paraîtraient d'autant plus inexcusables. »

Il paraît que Choucar, l'auteur des inscrip-
tions injurieuses sur le registre du Panthéon,
serait d'origine italienne et probablement ne
serait même pas naturalisé Français.

Il est établi aujourd'hui, par la presse ita-
lienne elle-même, qu'on a cherché querelle
aux Français et qu'on les a malmenés, volon-
tairement et avec préméditation.

Rien ne saurait atténuer la gravité de cette
constatation.

Les journaux de Paris ont reçu la communi-
cation suivante :

« Rome, 4 octobre, 11 h. 20.

« En présence des manifestations tumu-
lueuses qui viennent de se produire, le
comité des pèlerinages décide la suppres-
sion des cinq nouveaux trains.

» DUPUY. »

Funérailles du général Boulanger

Les abords de la maison mortuaire sont envahis par une multitude tellement considérable que des femmes se sont évanouies, des hommes ont été blessés. La police et la gendarmerie sont impuissantes à maintenir cette cohue qui ne montre aucun sentiment respectueux.

Elle semble assister à une kermesse, elle crie, elle échange des horions, elle manifeste bruyamment sa curiosité. Les balcons sont garnis de personnes qui s'amuse des bousculades et des incidents, de la maison mortuaire au cimetière.

Au moment où le cortège entre au cimetière, une poussée se fait et 200 personnes franchissent l'enceinte, renversent les croix et marchent sur les tombes. La police est impuissante à maintenir l'ordre. Au cours des bousculades qui se produisent, un agent et quelques personnes sont blessés.

Le corbillard avance péniblement. La police refoule les curieux et ne laisse approcher de la tombe de M^{me} de Bonnemain que les députés, les amis et les porteurs de couronnes.

On retire les couronnes, le cercueil est descendu. M. de Vogelsang s'approche alors, et très ému prononce ces paroles : « Je ne l'oublierai jamais ! » On est obligé de le soutenir.

M. Déroulède s'empare d'un drapeau, l'enroule d'un crêpe, qu'il baise religieusement — disent les dépêches, — et le dépose sur la bière qu'on vient de glisser près de celle où repose M^{me} de Bonnemain.

Puis l'ancien président de la Ligue des patriotes tire d'un sac de cuir un peu de terre qu'il jette sur le cercueil : « Tiens, dit-il, d'une voix sourde, un peu de terre de France. »

La cérémonie s'achève sans un discours.

Le soir, dans une réunion tenue à l'hôtel Mengelle, les anciens collaborateurs du général Boulanger ont réédité la déclaration que nous avons déjà publiée.

A midi, il avaient décidé, après une longue discussion, d'arborer l'œillet rouge aux funérailles. Ils ont aussi résolu d'organiser un pèlerinage à Champigny, où fut blessé le général Boulanger.

De tous les journaux du matin, l'*Intransigeant* est le seul qui ait paru encadré de noir. L'article de tête, très court, est de M. Henri Rochefort, qui exprime ainsi sa douleur et sa colère de proscrire :

« Si quelque chose pouvait combattre ma profonde douleur, c'est l'excès de colère où me jette le souvenir des ignominies déversées sur notre cher et digne ami par les êtres crapuleux qui ont fait de la France leur proie et leur victime.

» Annibal se tua, vaincu au moins par un Scipion; c'est sous les coups des juifs alle-

mands, des voleurs et des routiers, que Boulanger succombe. Tous les lâches s'étaient cotisés pour l'appeler le « général La Venette » et le « brave concussionnaire ». Ce concussionnaire avait emporté du ministère juste la somme suffisante pour s'acheter un revolver, et ce « général La Venette » est allé volontairement au-devant de la mort, abreuvé de dégoûts, abandonné même par les siens, insulté dans des publications ignobles par plusieurs de ceux qu'il avait sauvés de la misère et aussi de la faillite. Il meurt sur la tombe de la femme qui lui avait sacrifié sa vie.

» Cet homme qui tombait à Champigny l'épaule fracassée, tandis que ses accusateurs et ses juges d'hier se calfeutraient dans leurs caves, cet homme qui fut maître de la République et que ses scrupules seuls empêchèrent de la saisir quand elle s'offrait à lui, aura sa légende et entrera dans l'histoire, malgré les ordures et les déjections que les entretenus de la presse fangeuse vont une dernière fois vomir sur lui.

» Constans doit être ravi : son vaste cimetière s'enrichit d'un nouveau cadavre. Nous lui conseillons pourtant de ne pas trop s'abandonner à sa joie : ce mort-là est de ceux qui reviennent. »

DEUX JUGEMENTS SUR LE 27 JANVIER

C'était le 27, le jour de l'élection du général Boulanger à Paris, raconte le *Figaro*. Après la proclamation du scrutin, tout l'état-major boulangiste était réuni chez Durand. On entourait le général, on le félicitait; on discutait de quelle façon il fallait profiter de la victoire.

Quand, tout à coup, Rochefort tira sa montre et, après l'avoir regardée, cria de la voix perçante qu'on lui connaît :

— Général, il est minuit dix ! Votre popularité décroît depuis dix minutes !

— Je 27 janvier, quand je sus que Jacques était battu, je pris une badine, et je m'en allai dans le faubourg Saint-Honoré, les mains dans les poches, pour voir comment il entrerait à l'Élysée. Une heure, deux heures se passèrent. Rien. Quand, à minuit, je vis qu'il n'avait rien fait, je me suis dit :

— « Il est fichu », et je suis rentré me coucher.

Et qui est-ce qui parle de la sorte ? C'est M. Constans.

LA STATUE DE GARIBALDI

Les fêtes organisées à Nice par les francs-maçons italiens et français à l'occasion de l'inauguration de la statue à Garibaldi sont commencées.

Quelques députés italiens, MM. Canzio, Cavallotti, Maffi, Fratti et Sandini étant arrivés

samedi matin, les sociétés italiennes et l'Union garibaldienne ont cru devoir tenter une manifestation contre la France.

Le maire de Nice ayant souhaité la bienvenue aux députés italiens, les membres de l'Union garibaldienne se sont répandus en ville étalant orgueilleusement leurs chemises rouges.

Samedi après-midi, le ministre des finances, qui était arrivé depuis deux jours à Nice, a pris le prétexte d'une invitation à déjeuner à Beaulieu pour faire au retour son entrée officielle dans la ville de Nice au milieu des troupes de la garnison qui faisaient la haie; mais la population est demeurée indifférente.

Seuls, les délégués des Loges maçonniques ont poussé quelques cris de : « Vive la République ! Vive le ministre ! »

M. Rouvier a reçu ensuite les autorités.

Puis les députés italiens ont été présentés à M. Rouvier. M. Canzio a cru devoir s'exprimer en ces termes :

« Nous sommes heureux de venir saluer un des membres les plus éminents de cette France que nous aimons tous tant. »

Le soir, a eu lieu un banquet maçonnique auxquels assistaient les délégations du suprême Conseil et du Grand-Orient.

Pendant qu'on assomme les Français à Rome, tous les Vénérables, Lumières, Voûtes d'azur, ont prononcé des discours dithyrambiques, sur l'union de la France et de l'Italie et sur la fraternité des peuples. C'est dans ce sens qu'on a parlé MM. Moreau, Canzio, Hubbard, Cavallotti.

Dans une dernière allocution, le Vénérable de Nice a porté un toast « aux vaillants députés maçons constamment sur la brèche pour consolider et améliorer la République », ce qui signifie une prochaine reprise âpre de la lutte contre les catholiques !

A dix heures un punch a été offert aux Garibaldiens dans le Casino municipal.

Une musique a joué l'hymne à Garibaldi. Plusieurs toasts ont été portés.

MM. Ranc et Deloncle ont fait l'éloge de Garibaldi et de Gambetta.

Pour M. Deloncle, nous devons aimer l'Italie parce qu'elle nous a donné Garibaldi, Mazarina et Gambetta.

Quel rapprochement ! Dans son attendrissement M. Deloncle a embrassé M. Cavallotti, qui a déclaré aimer trop la langue française pour s'en servir et a repris le refrain connu de l'union de la France et de l'Italie.

Entre temps une musique a joué la *Marsillaise* et l'*Hymne à Garibaldi*.

Le Sénat et la Chambre des députés sont convoqués en session extraordinaire pour le 13 octobre 1891.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

RÉCOLTE DU FROMENT, DU MÉTEIL ET DU SEIGLE EN MAINE-ET-LOIRE

L'*Officiel* du 2 octobre publie un état approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle, dans chacun des départements.

Nous y relevons les chiffres qui concernent notre département :

Froment. — Surface, 160,000 hectares. — Produit en grains : hectolitres, 1,800,000 ; quintaux métriques, 1,332,000.

Méteil. — Surface, 3,500. — Produit en grains : hectolitres, 43,000 ; quintaux métriques, 32,250.

Seigle. — Surface, 9,000. — Hectolitres, 100,000 ; quintaux métriques, 68,000.

Le département de Maine-et-Loire fait partie de la quatrième région (Ouest), composée des départements dont les noms suivent :

Loire-Inférieure, *Maine-et-Loire*, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute-Vienne.

Par décision ministérielle du 28 septembre :

M. Morgon, sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, a été désigné pour passer au 6^e régiment de dragons. Est détaché à l'École de cavalerie pour suivre le cours des lieutenants.

M. de Place, lieutenant au 12^e cuirassiers, a été désigné pour être détaché à l'École spéciale militaire comme instructeur.

M. Masquelier, lieutenant instructeur à l'École spéciale militaire, a été désigné pour remplir les fonctions d'instructeur du 2^e cuirassiers.

M. Pressoir, lieutenant instructeur à l'École spéciale militaire, a été désigné pour remplir les fonctions d'instructeur du 2^e dragons.

Promotion de sous-officiers

Par décret du 30 septembre 1891, ont été promus au grade de *sous-lieutenant* et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, les dix sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent, savoir :

M. Loche, du 42^e chasseurs, affecté au 42^e chasseurs.

M. de Galliffet, du 3^e chasseurs d'Afrique, affecté au 7^e chasseurs.

M. Brac de la Perrière, du 4^e dragons, affecté au 2^e dragons.

M. Rey, du 16^e dragons, affecté au 8^e chasseurs.

M. Vergne, du 6^e chasseurs d'Afrique, affecté au 5^e hussards.

M. de l'Escaille, du 12^e dragons, affecté au 6^e chasseurs.

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Dans ce cadre de rochers, à la pointe de ce cap, devant la mer immense, ce couvert, à la fois somptueux et original, ces hommes aux vêtements clairs, ces femmes en robes de couleurs vives, déjeunant gaiement, servis par les graves matelots du yacht, formaient un charmant tableau.

Maintenant on versait le champagne; on passait le dessert, quand un des serveurs, s'inclinant devant le prince Zinesko, dit avec les marques du plus profond respect :

— Prince, un étranger qui, depuis ce matin, se trouve à Fréhel, vient d'apprendre que vous étiez ici, et demande à vous être présenté.

Le matelot tendait une carte où l'on pouvait lire :

COMTE SÉVÉRINE

Quel pouvait être cet étranger ? Ce nom de Sévérine était parfaitement inconnu à tous.

Cependant, sur l'ordre du prince, l'étranger fut admis au milieu du cercle, avec des marques d'extrême déférence. Son titre de comte lui formait une atréole, aux yeux de ces gens, à noblesse d'aventure, pour la plupart. Mais lui, le prince, à la vue du personnage, reculait terrifié; l'effroi se peignait sur son visage.

Quoi ! lui ! toujours lui ! son génie mal-faisant ; lui, Paul Vélène, venant le menacer jusque dans cette solitude.

— Bonjour, Wladimir, fit le Slave de sa voix souple, affectueusement modulée.... heureuse rencontre.... ravi, mon cher, de te serrer la main.

Wladimir appela à l'aide toute son énergie, afin de dissimuler, aux yeux de tous, sa colère et son trouble.

Quoi, cet homme, ce meurtrier, avait l'audace de reparaitre devant sa victime !

— Présente-moi à ces dames, je te prie, fit doucement Vélène.

Il s'était admirablement grîmé; rien ne rappelait le brun charlatan, donnant une séance de spiritisme chez la comtesse Bragiloff. Il avait une barbe bien peignée, des cheveux coupés ras, une magnifique bague à l'index,

et un diamant épinglant sa cravate. Sa mise avait le cachet et le faste de celle d'un grand seigneur. Et il racontait, maintenant, qu'il était propriétaire; dans l'Oural, d'une mine d'argent et d'un filon où l'on trouvait des rubis.

Le repas achevé, les cigares allumés, Vélène passa négligemment son bras sous celui de Wladimir. Il l'entraînait le long de la côte, et les convives s'écartaient, afin de ne pas troubler le tête-à-tête des deux amis, les affectueuses confidences.

— Que je suis heureux, que je suis heureux, répétait Vélène, simulant l'effusion.

Maintenant on ne les voyait plus; on ne les entendait plus. Autour d'eux, c'était la solitude absolue. Wladimir s'était prêté, de bonne grâce, à cet éloignement, car il savait bien que les menaces allaient succéder aux flatteries, et il ne se souciait point que les passagers du yacht surprissent leur secret.

Et, tout à coup, s'arrêtant :

— Allons, dit-il, la voix rude, à bas les masques. La comédie est finie. Pourquoi êtes-vous ici ? Que me voulez-vous ?

Vélène eut un rire impertinent.

— Ce que je veux ? Toujours la même chose : de l'argent. Je te file depuis des se-

maines. Je savais que ton yacht était en route pour le cap Fréhel, et, comme ma bourse est à sec, me voilà.

— Et vous osez reparaitre devant moi, sifflait Zinesko, saisi d'une terrible colère. Vous osez me braver après avoir tenté de me tuer ?

— Oui, je l'ose. Ah ! que je me félicite de t'avoir manqué. Étais-je fou de vouloir te tuer ! J'aurais tari la source du fleuve d'or.

Wladimir était pâle comme la mort. Jusqu'à la fin de sa vie il serait donc à la merci de cet odieux Vélène... Celui-ci continuait :

— Allons, pas de phrases. Atteins vite ton portefeuille et signe-moi un chèque. Je suis modeste, aujourd'hui. Je ne demande que vingt mille francs. Seulement, sous peu, tu me reverras; prépare un renfort.

— Ah ! préparer un renfort, siffla Wladimir. Jamais, jamais. Vous n'aurez plus rien de moi. Je refuse irrévocablement.

Vélène, les yeux flamboyants, eut un geste terrible.

— Ah ! prends garde ! prends garde ! tu te repentiras de ton avarice. Tu es mon caissier, ouvre la caisse.

Alors Zinesko eut à son tour un geste de

M. Picard, du 3^e dragons, affecté au 11^e dragons.
 M. Frénaux de Coutard, du 11^e chasseurs, affecté au 6^e chasseurs.
 M. Durand de Saint-André, du 10^e cuirassiers, affecté au 11^e cuirassiers.
 M. Le Guay, du 12^e hussards, affecté au 17^e chasseurs.

Aux nombreux succès qu'ont obtenus les années précédentes les élèves du pensionnat de la Sagesse, à Saint-Lambert, nous sommes heureux d'ajouter celui de M^{lle} Renaud, d'Angers, et de M^{lle} Toulet, de Pau, qui viennent d'obtenir leur brevet. L'une d'elles, M^{lle} Renaud, est sortie avec le premier numéro et a été félicitée par M. l'inspecteur d'académie parlant au nom de toute la commission. Cette réussite est considérée par les élèves comme une faible récompense du mérite et des bons soins de leurs maîtresses si dévouées.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jules-Gustave-Alexandre Sinet, manouvrier, et Pauline-Marie Archelais, couturière, tous deux de Saumur.
 Léon-François Tessié, cultivateur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Louise Guiteau, domestique, de Saumur.
 Philippe-Alexandre-Robert Grant de Luxojère de Belloussière, lieutenant au 33^e régiment d'artillerie, à Poitiers, précédemment à Saumur, et Louise-Anne-Marie-Amélie Gaigneron Jollimon de Marolles, sans profession, de Bordeaux.
 Jean-Marie Vernay, cordonnier, et Marie-Louise Monneau, mécanicienne, tous deux de Saumur.
 Auguste-Louis Mary, de Saint-Lambert-des-Levés, et Augustine-Aimée Gaudin, jardinière, de Saumur.
 Charles Morin, cultivateur, et Mélanie Marchesseau (veuve), journalière, tous deux de Saumur.
 Léon Jaquelin, cultivateur, de Lasse (Maine-et-Loire), et Marie Moriceau, couturière, de Saumur.

FATUITÉ ET « PETIT JOURNAL. »
 On lisait vendredi dans cette feuille :
 « L'impression causée hier matin dans toute la France par le « Petit Journal », qui a, le premier, répandu la nouvelle du suicide du général Boulanger, a été une stupéfaction profonde. »
 Le Petit Journal n'a appris à « toute la France » rien du tout. « Toute la France » connaissait, mercredi soir, le suicide du général Boulanger. Les journaux paraissant dans l'après-midi ont tous publié la dépêche.

LA FIN DE 1891
 Voici les prédictions météorologiques de M. Gaultier pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1891 :
 Du 3 au 9 octobre, même température que dans la période précédente et vents dans la

même direction. Forte dépression barométrique à la fin de cette période.
 Du 10 au 16, continuation du temps précédent, pluies et vents violents de Sud et de Sud-Ouest. La mer sera très mauvaise sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Avis à la marine. Cependant, vers la fin de cette période, les vents tourneront au Nord-Est, avec haute pression barométrique.
 Du 17 au 23, vent à l'Est, beau temps mais froid avec gelées.
 Du 24 au 31, vents de la partie Nord avec gelées, temps très froid comme dans la période précédente et le baromètre très haut.
 Du 1^{er} au 8 novembre, vent au Nord-Est, temps très sec et froid.
 Du 9 au 15, même temps que dans les périodes précédentes et vents à l'Est-Sud-Est au commencement de cette période et à la fin au Nord-Ouest, avec baisse du baromètre.
 Du 16 au 22, temps pluvieux et les vents quart Nord-Ouest, température froide et très humide; baromètre vers 760; à la fin de cette période les vents se fixeront au Nord-Est.
 Du 23 au 30, vents de Nord-Est, temps sec et fortes gelées, mais vers la fin de cette période, le baromètre baissera et les vents passeront dans la partie Sud.
 Du 1^{er} au 7 décembre, vents du Sud-Ouest avec pluies; baromètre bas.
 Du 8 au 14, vents à l'Ouest, temps pluvieux et le baromètre très bas.
 Du 15 au 22, vents de Sud et de Sud-Ouest parfois violents et le baromètre toujours très bas, grandes pluies; mer très mauvaise, tempêtes. Avis à la marine.
 Du 23 au 31, même temps que pendant la période précédente et toujours les vents au Sud-Ouest et à l'Ouest, mais à la fin de cette période, le baromètre remontera rapidement.
 Ce bulletin comprend la France et les Etats qui lui sont limitrophes, et est dédié aux gens sérieux qu'intéressent les grands problèmes de la nature.
 Durtal, le 12 novembre 1890.

A. GAULIER.

ANGERS. — L'école du Tertre Saint-Laurent. — Nous lisons dans le « Bulletin de l'Enseignement libre » :
 « L'école de garçons du Tertre Saint-Laurent, à Angers, dirigée depuis 70 ans par les Frères des Ecoles chrétiennes, a été laïcisée par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire du 19 août, inséré au Journal officiel du 10 septembre.
 » Cette école, fondée par M^{sr} Montault, agrandie par des acquisitions successives, avait été mise, en 1823, par l'évêque d'Angers, à la disposition de la ville pour y établir « une école chrétienne, à la charge par la Ville d'entretenir huit Frères à 600 fr. chaque. » Par

de suite, il y eut une flaque, que se mit à boire le sable de la grève.
 Wladimir gisait inanimé, les bras encore enlacés à son adversaire; ses yeux étaient clos, sa face blême; mais une faible respiration disait que tout n'était pas fini.
 Au bout de quelques instants, une grande fraîcheur, des flocons d'écume, tombant sur son visage, le réveillèrent de son évanouissement. Il regarda devant lui, comme s'il sortait d'un songe, sans rien comprendre. Puis, tout à coup, la mémoire lui revint, ainsi que la faculté de penser et d'analyser. Un effroi indicible s'empara de lui. On était à l'heure de la marée montante, une grande marée de septembre. Il se sentait perdu, ainsi jeté au bord de la mer menaçante. Elle avait presque achevé sa crue; toute issue était fermée à l'entour des rochers; les brisants faisaient grand bruit. Avec un frisson d'horreur, Wladimir voyait venir à lui de grandes volutes d'écume, qui se succédaient, gagnant, gagnant toujours sur les galets.

(A suivre.)

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr} 50

suite de l'expulsion des Frères, la convention de 1823 est annulée, et l'établissement fait retour aux héritiers de M^{sr} Montault. C'est donc sans droit que, le 3 septembre dernier, le commissaire de police du troisième arrondissement, accompagné d'un huissier, a fait ouvrir par un serrurier les portes de cet immeuble. »

La Cour d'assises de la Loire-Inférieure vient de condamner, pour faux et usage de faux, à trois ans de prison et 100 fr. d'amende, Dugué, ex-instituteur, employé dans les bureaux de l'inspecteur d'académie de Nantes.
 Dugué avait signé divers mandats au nom de plusieurs instituteurs et institutrices, dont deux Frères et une Religieuse, et s'en était approprié le montant.

Avis mortuaire

Les amis et connaissances de la famille de Fontenailles qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priés d'assister au convoi, service et enterrement de M. RAYMOND-FRANÇOIS COMTE DE FONTENAILLES, décédé en son château de Morains le 3 octobre 1891.
 Les obsèques auront lieu demain mardi 6 octobre, à onze heures, en l'église de Dampierre.
 De la part de la famille de Fontenailles.

Dernières Nouvelles

Paris, 5 octobre, 12 h. 37 soir.
 La chambre syndicale des ouvriers verriers de Rive-de-Giers a voté à l'unanimité la cessation du travail pour mardi.
 ROME. — L'Italie dit que les trois pèlerins français arrêtés ont été reconduits à la frontière.
 BAVAS.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, 4 octobre 1891.
 Malgré le recul de la rente par suite d'allègements de positions d'acheteurs à la suite de la liquidation, l'ancien 3 0/0 conserve encore une avance sensible sur ses cours du 1^{er} septembre. Le coupon détaché le 16 septembre se trouve ainsi regagné. Le 3 0/0 nouveau à 94.80 est en avance de 70 centimes sur le mois d'août et le 4 1/2 à 105.80 en avance de 50 centimes.
 Les fonds étrangers sont en général plus sensibles que nos valeurs françaises à la tendance de l'argent à devenir plus cher partout, car on est toujours sous le coup d'une nouvelle élévation de l'escompte à Londres.
 Le Bilan de la Banque de France constate jeudi une diminution de 18 millions à l'encaisse en or.
 Les sociétés de crédit intéressées aux émissions du Foncier et du Russe ont une tenue remarquable.
 La Banque de Paris reste à 795.
 La Société Générale conserve le cours de 485. Elle va détacher un coupon de 6.25 à valoir sur le dividende de 1891.
 Rappelons à propos de l'émission du crédit foncier que, pendant la période des versements, les souscripteurs toucheront sur le montant de leurs versements un intérêt de 3 0/0. Les titres définitifs seront munis de coupons semestriels de 6 francs aux échéances des 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Le succès de l'émission du 6 octobre ne saurait être douteux. L'action du Crédit Foncier est bien tenue à 4,272.
 La Banque d'Escompte se maintient à 443.
 Le Comptoir d'Escompte varie de 544 à 545. Il serait question d'une combinaison pour reconstituer la Société des métaux au capital de 25 millions dans laquelle entrerait le Comptoir avec le Crédit Industriel.
 Le Crédit Foncier de Tunisie est recherché de plus en plus en raison de l'extension que prennent ses opérations de prêts hypothécaires.
 L'obligation Porto-Rico à 210 fr. offre un placement à plus de 6 0/0. Les recettes ne seront guère affectées par l'interruption momentanée du trafic par suite du cyclone.
 L'action des Immeubles de France s'échange à 484.25 au comptant. Le jeu des amortissements des obligations et des prêts du Crédit Foncier doit, d'après les calculs, dépasser la valeur de ce titre d'ici 1963.

Parmi les grandes institutions financières de Paris, la Société de Crédit, place Vendôme, reçoit les souscriptions à l'émission du Crédit Foncier.
 Les Chemins de fer Economiques à 412 fr. offrent une belle marge de plus-value pour se niveler avec les titres similaires des grandes compagnies.

Théâtre de Saumur
 Bureaux: 8 heures. — Rideau: 8 h. 1/2
 Direction: H. DAVID.
 Ouverture de la saison théâtrale
LUNDI 5 Octobre 1891
LA PLANTATION THOMASSIN
 Vaudeville en 3 actes,
 Le dernier et immense succès parisien.
 ON COMMENCERA PAR:
L'ABLETTE
 Comédie en 1 acte.

Depuis trois ans!
 Verdaches (Basses-Alpes), le 26 mars 1891. — Je souffrais depuis trois ans de constipation compliquée de névralgies et d'indigestions. Une seule boîte de vos **PILULES SUISSES** a suffi pour me guérir; une autre personne qui souffrait aussi de la même maladie s'en est aussi fort bien trouvée. Je vous autorise à publier ma lettre.
 (Sig. lég.) TRABUC.
 A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

MARCHÉS
 LONGUÉ, 1^{er} octobre
 Blé de semence, de 20 à 24 fr. l'hect. — Seigle de semence, 14 fr. — Blé-froment, 19 fr. — Seigle, 12 50. — Orge, 13 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, le d.-d, 4 fr. — Foin, la charretée, 780 k., 70 à 90 fr. — Paille, 25 à 30 fr. — Pain, les 6 k., 2 10. — Beurre, ledemi-kil., 4 20. — Œufs, la douzaine, » 95. — Volaille, la couple, 3 à 6 fr.

AVIS
 Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique.
 Ne pas acheter sans comparer les prix.

Avis à MM. les Chasseurs
 On trouve à
L'ÉPICERIE CENTRALE
 28, rue Saint-Jean, Saumur
 PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
 FOIES GRAS truffés 1 90 —
 — — — — 3 » —
 — — — — 4 25 —
 CONSERVES A CHAUFFOIRS: Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.
 Galantines de Bœuf et de Jambon
 Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon
 Tripes à la mode de Caen (Pharamond)
 Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
 Exiger le véritable nom

PLUS DE CHEVEUX GRIS
 SUCCÈS GARANTI
 2^{fr} 50 3^{fr} 50
 GRAND FLACON PETIT FLACON
LE SUBLIMIOR
 FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLÈVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHÛTE DES CHEVEUX
 Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.
 Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.
 LE NIGER 4^{fr} 50. — INOFFENSIF
 CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS
 Entrepôt à PARIS: HARRIS, 12, Rue de Trévise
 Saumur, chez COUTARD, coiff p^r, 2, r. St-Jean.
 PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS
Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le
VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure
LIVRAISON RAPIDE

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

Le Samedi 17 Octobre 1891, à midi,

1^{er}. La MAISON et vastes Dépendances, sises à Saumur, à l'angle des rues du Petit-Mail et des Basses-Perrières, occupée par M. MATHÉLIE.

Loyer annuel : 550 fr.
Mise à prix : 6,000 fr.

2^{es}. La MAISON avec Jardin, sise à Saumur, à l'angle des rues du Collège et du Petit-Mail, occupée par M^{me} V^e PLANCHENAULT.

Loyer annuel : 500 fr.
Mise à prix : 6,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur. (670)

A LOUER

PRÉSENTEMENT OU POUR NOËL

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UNE DAME de 45 à 50 ans, demande place dans une maison bourgeoise, comme cuisinière ou garde-malade. Tr.-b. références.

JEUNE HOMME, bonnes références, demande place COCHER, chez officier ou civil.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Chasseurs, approvisionnez-vous

à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10
Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25
de Volaille truffée, Langue de Porc,
GALANTINE de Bœuf ou de Jambon.
MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,
LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,
0 fr. 90 et 1 fr. 50

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCC^R

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BALANCE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,
Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, Maison LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES -- BONBONS FINS -- THÉS -- CHOCOLATS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR